

Syndicalisme version 2.1

Azzedine Hajji

Le mouvement dit des « gilets jaunes » aura pris de court bien du monde, à commencer par les syndicats. Si ces derniers ne détiennent assurément pas le monopole des luttes sociales, il est significatif qu'un mouvement de contestation socioéconomique de cette ampleur soit né en marge de leurs rangs. D'aucuns y verraient même un échec, voire une « faillite » des syndicats qui feraient désormais l'objet de la même défiance que d'autres institutions telles que les partis politiques et les médias. Qu'en pensent exactement les principaux intéressés ? Le président de la FGTB et la secrétaire générale de la CSC se sont montré·e·s prudent·e·s, l'un affirmant que « les gilets jaunes ont évidemment raison, ils disent la même chose que ce que nous disons depuis des années. La cause qui est défendue par les gilets jaunes et celles que nous défendons, nous syndicats, est exactement la même¹ », tandis que l'autre indique : « il y a pas mal d'endroits où aujourd'hui des points de rencontre sont organisés entre les délégués, les militants syndicaux et des gilets jaunes. Parce que les luttes sont communes, même si les moyens de l'exprimer leur sont propres.² » Ces formules consen-

suelles semblent traduire cependant une volonté de ne pas trop visibiliser le fossé qui s'est creusé avec certaines franges de la population, voire de leurs propres militant·e·s. Car si une part importante reste persuadée de la nécessité des syndicats, la méfiance à leur égard (y compris parmi les personnes syndiquées) est tout de même plus répandue que la confiance³. Cela étant dit, d'autres responsables syndicaux ont émis des analyses plus tranchées. C'est le cas, par exemple, du président de la FGTB Verviers qui voit l'émergence du mouvement des gilets jaunes comme un signal d'échec de la stratégie adoptée par les syndicats ces dernières années. De son point de vue, une forte pression aurait dû être maintenue sur le gouvernement fédéral après les grandes mobilisations syndicales de 2014 plutôt que d'arrêter les actions, contre l'avis d'un certain nombre de militant·e·s d'ailleurs. Pour finir en effet, cette accalmie n'a pas permis aux syndicats de négocier une véritable inflexion de la politique fédérale tout en compliquant par la suite la reprise d'une mobilisation de masse⁴. En prolongeant cette réflexion,

cembre 2018, <https://bit.ly/2AsWoiX>.

3|Swyngedouw M., Abts K. et Meuleman B., « Syndicats et syndicalisme : perceptions et opinions », *Courrier hebdomadaire du Crisp*, n° 2298, 2016 (13).

4|Interview publiée sur le site de *La Meuse*, le 26 novembre 2018, <https://bit.ly/2GXq3a1>.

1|Interview publiée sur le site de RTL Info, le 17 décembre 2018, <https://bit.ly/2SCLyyd>.

2|Interview publiée sur le site de RTL Info, le 14 dé-

on pourrait d'ailleurs s'interroger sur les répercussions de ces errements stratégiques quant à la baisse du nombre d'affilié·e·s syndicaux observée dernièrement après plus de vingt ans de hausse⁵. À rebours de cette analyse, le secrétaire général de l'interrégionale wallonne de la FGTB reproche aux gilets jaunes d'apporter des réponses inadéquates et partielles aux questions légitimes qu'ils soulèvent (concernant le prix des carburants notamment). De son point de vue, les syndicats sont les dernières organisations à formuler une analyse globale des problèmes socioéconomiques, ce qui explique la défiance dont ils font l'objet auprès des gilets jaunes⁶.

Incontournables syndicats

Malgré les divergences de points de vue, un malaise est clairement perceptible parmi les rangs syndicaux. La crainte de perdre encore davantage une légitimité acquise de hautes luttes n'y est probablement pas étrangère. Car les remises en cause, voire les volontés explicites d'affaiblir les syndicats, ne datent pas d'aujourd'hui et ont été particulièrement virulentes durant cette législature. Plusieurs projets ont circulé en ce sens : les contraindre à adopter la personnalité juridique afin de faciliter les poursuites en justice lors des actions qu'ils couvrent ; leur retirer le paiement des allocations de chômage affaiblissant ainsi les liens organiques de solidarité entre travailleur·se·s avec et sans emploi ; légiférer sur un « droit au travail »⁷ pour limiter le droit de grève ; instaurer un « service minimum » pour limiter le ralentissement de l'activité alors qu'il s'agit précisément de l'ef-

fet recherché par la grève ; etc. Ces velléités n'ont assurément pas pour objectif d'encourager les syndicats à être plus efficaces dans la défense des intérêts des classes exploitées. Elles visent à domestiquer ces organisations pour leur retirer des moyens de peser réellement dans les rapports de force qui les opposent aux pouvoirs publics et aux entreprises. Les syndicats constituent en effet un acteur institutionnel et social majeur pour faire rempart aux orientations néolibérales poursuivies (ouvertement ou pas) par les coalitions au pouvoir ces dernières décennies.

Une de leurs singularités de ce point de vue est qu'ils sont l'une des seules organisations (avec les mutualités) capables de tisser, certes non sans difficultés et accroc, des liens de solidarité entre des pans entiers de la société : travailleur·se·s avec et sans emploi, avec et sans papiers, avec et sans diplôme, en bonne santé et malades, ouvrier·ère·s et employé·e·s, femmes et hommes, travailleur·se·s actif·ve·s et retraité·e·s, etc. Et ce dans une perspective interprofessionnelle capable de dépasser les clivages corporatistes. Même si les syndicats ont encore beaucoup à faire pour renforcer les formes concrètes de cette solidarité, on voit difficilement quel autre type d'organisation serait capable de défendre une vision du bien commun à une aussi large échelle. De ce fait les syndicats se retrouvent, par exemple, en position privilégiée pour relever le défi majeur que représente l'articulation des enjeux environnementaux et socioéconomiques. La structuration des gilets jaunes, tout comme celle de nombreux autres mouvements citoyens qui ont émergé ces dernières années, présente clairement des limites de ce point de vue. C'est pourquoi le rôle des syndicats est à ce point déterminant, mais aussi très difficile : faire converger tous ces groupes dont les intérêts ne

5|Faniel J., « Nombre d'affilié·e·s : une chute inhabituelle », *Politique*, n° 104, 2018 (juin), p. 37.

6| Interview publiée sur le site du *Soir*, le 19 novembre 2018, <https://bit.ly/2QoUSDR>.

7| Droit dont on se demande s'il ne devrait pas être opposé avant tout aux pouvoirs publics et aux entreprises.

coïncident pas entièrement relève d'une gageüre. S'ils ne peuvent y arriver seuls, leur rôle est tout de même central.

Mesurer la lourde responsabilité qui leur incombe implique donc une critique bienveillante, mais exigeante et sans complaisance. Comme lorsque le secrétaire général de l'interrégionale wallonne de la FGTB sermonne les gilets jaunes, oubliant un peu trop rapidement que les syndicats ont échoué à endiguer la progression de la précarité, en particulier durant cette dernière législature ; face aux difficultés quotidiennes et pressantes que connaît un nombre grandissant d'individus et de groupes, on peut comprendre l'absence momentanée de revendications globales, celles qui ont le moins de chances de se réaliser dans l'immédiat, et la focalisation sur des mesures plus rapides à mettre en œuvre. Le rôle des syndicats est justement d'articuler ces revendications plus localisées à une vision globale de la situation économique, pas d'opposer les unes à l'autre.

Qui est le « bras armé » de qui ?

En poussant plus loin encore le questionnement lié à ce constat d'une relative impuissance, on peut également s'interroger sur la plus ou moins grande proximité des syndicats avec les partis politiques. S'il est compréhensible et même nécessaire pour eux de se doter de relais efficaces au sein des institutions politiques, le risque d'une instrumentalisation est bien réel. L'épisode récent des élections communales, où les appels appuyés de la FGTB pour former des majorités progressistes PS-PTB-Écolo n'ont absolument pas été entendus⁸, est éclairant : la capacité d'influence des syndicats sur les partis politiques semble très limitée.

8 | Dépêche Belga du 27 octobre 2018, « Robert Verteneuil : "PS, PTB, Écolo, reprenez les négociations !" », <https://bit.ly/2s7mvYq>.

Parfois ce sont même les syndicats qui se retrouvent sur la sellette ; un influent député CD&V n'a pas hésité ainsi à qualifier d'ingrate l'attitude critique de la CSC envers la politique fédérale de son parti en rappelant le soutien qu'il lui a apporté dans le délicat dossier Arco⁹.

Pas étonnant dès lors que, pour remédier à la faiblesse des relais syndicaux, un secrétaire fédéral de la FGTB ait envisagé de constituer des listes électorales d'inspiration syndicale afin de pousser les partis de gauche à s'unir autour d'un programme commun ambitieux¹⁰. Cette initiative, bien compréhensible au vu des déceptions à répétition suscitées par le monde politique, interroge tout de même le rapport privilégié que les syndicats entretiennent avec l'État et la puissance publique ; l'action syndicale n'aurait-elle pas plus à gagner à se focaliser prioritairement sur les rapports de force au sein des entreprises, lieu primordial de la confrontation travail/capital, ou même à s'atteler à réduire la bureaucratisation grandissante de leurs structures internes¹¹ ?

Un pavé dans la mare syndicale

Ce dossier thématique entend par conséquent interroger la pertinence de l'action et du positionnement des syndicats à travers le prisme d'une série d'enjeux sociaux contemporains, certes non exhaustifs, mais tout de même révélateurs des transformations sociales actuelles. Olivier Derruine propose dans sa contribution d'analyser le positionnement syndical, tant au niveau belge qu'europpéen, relatif aux

9 | Dépêche Belga du 5 juin 2016, « L'ambiguïté de la CSC commence à fatiguer le CD&V », <https://bit.ly/2LSZ5yT>.

10 | Dépêche Belga du 4 novembre 2018, « Le secrétaire fédéral de la FGTB envisage de fonder une liste pour les prochaines élections », <https://bit.ly/2QnQdSA>.

11 | Bérout S. et Yon K. « Institutionnalisation et bureaucratisation du syndicalisme : pour une lecture dialectique », dans D. Mezzi (éd.), *Nouveau siècle, nouveau syndicalisme* (p. 35-51), 2013, Paris, Éditions Syllepse.

modèles productivistes basés sur une croissance continue de l'économie. Évoquant la nécessité de concilier les impératifs environnementaux qui menacent nos sociétés et la planète entière avec les intérêts socioéconomiques des travailleur·se-s, il propose notamment d'élargir les partenariats au sein de la société civile en lieu et place d'alliances avec les forces productivistes.

Thomas Lemaigre invite pour sa part à une réflexion sur la pertinence de la participation des syndicats aux organes de concertation sociale, en particulier ceux qui relèvent de l'« activation » des chômeurs. « Concertation, piège à con ? » est en quelque sorte le questionnement auquel il invite les syndicats à se soumettre, en regard notamment des bénéfiques stratégiques qu'ils pourraient tirer d'un retrait organisé.

Dans l'interview qu'elle nous a accordée, Isabelle Ferreras évoque la question, un peu désertée par les syndicats ces dernières années, de la démocratie d'entreprise. Exposant sa proposition de « bicamérisme économique », elle suggère de renouveler l'action syndicale, dans le sens notamment d'un rapport moins privilégié avec l'État et d'une plus grande confiance en sa force intrinsèque au sein des entreprises.

Christophe Mincke explore ensuite les ressorts de la légitimité des modes d'actions syndicaux en regard de l'évolution du cadre normatif dominant de nos sociétés. La prégnance grandissante de l'idéal militaire en particulier est de nature à remettre en question l'adhésion à leurs stratégies traditionnelles d'immobilisation de l'activité économique. Il les invite donc, non sans un sens certain de la provocation, à se réinventer, y compris en envisageant leur propre disparition, pour continuer à servir les idéaux d'émancipation qui les animent depuis leur création.

Pour terminer, Martin Willems montre la capacité de l'action syndicale à s'adapter aux nouveaux défis posés par la « numérisation » de l'économie, en particulier concernant les coursiers de Deliveroo. Il déconstruit de la sorte les effets mystificateurs des discours dominants relatifs aux supposées transformations inéluctables provoquées par les réseaux socionumériques sur l'organisation du travail. Ce faisant, il ne manque pas de souligner les difficultés spécifiques des syndicats pour fédérer cette nouvelle catégorie de travailleur·se-s, dont l'émergence est une des conséquences visibles de la massification du précaire.

De manière plus générale, ce dossier entend renforcer les espaces où les syndicats et tou·te·s ceux et celles qui s'engagent pour une société égalitaire et juste peuvent discuter et s'entendre sur de nouvelles stratégies communes de luttes.